



## FICHE DE PROJET

- SOUS-COMITÉ :** Sous-comité des résidus de pesticides dans les aliments
- TITRE DU PROJET :** Projet pilote de validation des cartes de zones de résidus de pesticides
- ÉQUIPE DE PROJET :** Judy Shaw/Chris Warfield - ICPC  
Tom Guilding - ACPA  
C. Hunter - Conseil canadien de l'horticulture  
Jerry Baron - IR-4
- DÉBUT :** Juin 2000
- MISE À JOUR :** 10 juillet 2000
- BUT :** Réexaminer les critères appliqués aux cartes de zones de résidus de pesticides afin de :
1. Simplifier les exigences concernant les zones de résidus pour parvenir à créer un ensemble nord-américain de données sur les résidus.
  2. Formuler des recommandations sur la possible amalgamation des zones d'essais de résidus de pesticides après l'examen des données scientifiques existantes (rapports d'essais sur les résidus dans les zones).
- Procéder à ce réexamen par l'intermédiaire d'un projet pilote qui servira à identifier les paramètres importants et à mettre au point des méthodes analytiques pour cette évaluation.

### DESCRIPTION DU PROJET ET MÉTHODOLOGIE :

#### Généralités/portée :

Il s'agit d'un projet pilote conçu de telle façon qu'il sera facile de l'élargir si cela se révélait acceptable sur le plan scientifique.

Le rapport qui sera rédigé examinera et comparera les résultats relatifs aux résidus dans 3 cultures représentatives provenant de 3 différents groupes de cultures, et de 3 produits dissemblables produisant des résidus en quantité mesurable. On insistera particulièrement sur les zones 1, 5, 7 et 14, et on échangera des données entre les É.-U. et le Canada. Dans le cadre de ce projet, on entend inclure une culture faisant l'objet d'un usage limité de pesticide auxquels se seront intéressés le Conseil canadien de l'horticulture et l'IR-4. On s'intéresse ici à une distribution nord-sud.

Les données à examiner comprennent celles sur les cultures, sur les zones, sur les périodes de traitement, sur les types de produits (p. ex., herbicide, fongicide), sur la classe chimique ou sur la matière active, sur la nature de l'application (p. ex., foliaire) et sur le nombre d'années que les données sont accumulées. La présence d'agents tensio-actifs fera également l'objet de l'examen. Les BPA seront aussi rapprochées que possible (25-30 %). Un consultant procédera à une analyse des données et il formulera une recommandation qui sera présentée au Sous-comité des résidus de pesticides dans les aliments.

Il est prévu que les exemples choisis soient conformes aux paramètres suivants :

1. Même formulation.
2. Mêmes bonnes pratiques agricoles (BPA) (25-30 %).
3. Concentration mesurable des résidus.
4. Plus d'un an de données dans la plus grande mesure possible.

Il est prévu que les organismes de réglementation **participent à deux étapes majeures** après l'approbation du projet :

- 1) Examen du plan détaillé (cultures, produits choisis, ensembles de données) pour faire en sorte que les paramètres choisis seront aussi utiles aux agences.
- 2) Examen des données, analyse et recommandations.

Limites possibles : Il existe des facteurs susceptibles de nuire à l'achèvement du projet. Ce sont :

- 1) Le nombre limité de nouveaux produits laissant des concentrations mesurables de résidus, destinés aux zones ciblées.
- 2) Le nombre limité d'essais sur les résidus provenant de différentes zones.
- 3) Les ressources financières, si le projet était retardé.

### **Méthodologie :**

La phase pilote de ce projet consistera en 3 cultures et 3 produits laissant des résidus mesurables. La première étape sera d'examiner les résidus dans des cultures obtenues dans des sous-zones de culture au Canada. Les É.-U. ont éliminé il y a quelque temps la notion de sous-région dans la définition de leurs régions (zones) de culture. Donc, le projet portera initialement sur les cultures qui occupent plusieurs zones de culture. Cela rendra possible l'évaluation de ces zones. On insistera particulièrement sur les régions ou zones voisines, les combinaisons suivantes obtenant la priorité : 1/1A, 5/5A/5B, 7/7A/14.

Le nombre d'essais de cultures dans les sous-zones est limité. Au Canada, la définition de la zone 5A englobe deux États américains (Michigan et Wisconsin), mais les É.-U. ne font pas cette distinction d'une culture de sous-zone.

Les É.-U. ont aussi défini deux domaines faisant problème sur lesquels peut se pencher le projet pilote : les données de la zone 14 ne peuvent pas être utilisées en vue d'une homologation américaine et les données provenant d'un versant ou de l'autre du Saint-Laurent (zone 1 et zone 5/5B) ne sont pas transférables pour les homologations dans l'un ou l'autre des pays.

Ce projet pilote servira à déterminer s'il existe un fondement scientifique confirmant la validité de la fusion de certaines des zones d'essai. On se donne comme objectif secondaire de montrer que les essais sur les résidus dans les zones voisines sont transférables. Pour faire en sorte qu'il n'y ait pas d'erreur systématique dans le choix des produits à analyser, ceux-ci seront choisis en fonction de critères limités. Seuls les produits laissant des résidus décelables seront inclus dans la phase initiale. Ils peuvent être laissés sur des aliments destinés à la consommation humaine ou encore à la consommation animale. On veut s'assurer qu'il y ait des produits qu'on puisse choisir. Les essais sur les résidus auront été effectués pour s'assurer que les doses appliquées reflètent bien les BPA proposées conformément aux critères de chacune des agences.

Dans le cadre du projet pilote, on choisira des cultures répondant à l'exigence de pousser dans les zones ou régions voisines. Les cultures choisies permettent d'appliquer une approche semblable à celles employées dans les deux agences pour l'évaluation des nouvelles matières actives. Des cultures représentatives de différents groupes de cultures seront choisies. C'est l'approche retenue pour l'évaluation du métabolisme, de la stabilité au congélateur et de l'assolement. Elle sera basée directement sur les résultats observés.

Les données sur les résidus seront examinées en fonction des BPA, du délai d'attente avant la récolte et de la période de traitement (stade de croissance de la culture). Quant à la présentation des résultats, on fera des sommaires des plages de concentration des résidus, des moyennes et des concentrations médianes des essais supervisés. Des graphiques seront tracés pour illustrer les résultats. On fournira aussi graphiquement la description de l'emplacement exact des essais pour pouvoir vérifier qu'ils ont été effectués dans des sites représentatifs (zones sécuritaires) à l'intérieur d'une zone. Lorsque les résidus sont détectables, il est normal d'observer des variations de concentration. En outre, on vérifiera que les résultats tombent à l'intérieur des valeurs normales prises par les paramètres.

À mesure que la portée du projet sera élargie ou encore lorsque cela sera possible à l'intérieur du projet dans sa forme actuelle, on entrevoit l'application de méthodes statistiques aux résultats relatifs aux résidus, de manière à s'assurer que les échantillons sont représentatifs. Dans l'évaluation, on tiendra compte également des propriétés chimiques des produits examinés.

Au cours de la phase pilote, la culture choisie occupera le plus grand nombre possible de zones. Les cultures proposées et les groupes de cultures apparentées pourraient inclure ce qui suit :

Groupe 1	Pomme de terre
Groupe 8	Haricot

Groupe10 Pomme  
 Groupe 16 Blé  
 Groupe 20 Canola (l'EPA n'a pas attribué cette culture à un groupe).

Un examen des emplacements pour les essais au Canada et aux É.-U. montre que ces sites conviennent.

### Exemples de cultures et d'essais requis

Culture	Agence		Zones de cultures																	
			1	1 A	2	3	4	5	5 A	5B	6	7	7 A	8	9	10	11	12	13	14
Pomme de terre	ARLA	16	3	4				3	1	1			1					1		2
	EPA	16	2		1	1		4							1	1	6			
Blé	ARLA	20					2					7	1							10
	EPA	20			1		1	5			1	5		6				1		
Haricot vert	ARLA	5		1			2		2											
	EPA	8	1		1	1	3									1	1			
Canola (colza)	ARLA	16					1					1								14
	EPA	8			1		2					2						3		
Pomme	ARLA	12	1	1			4		3									3		
	EPA	16	4		2		3								1	1	5			

Le choix de la pomme de terre, du blé, du haricot vert et de la pomme permettra de montrer la nature des résidus dans les sous-zones canadiennes. Les données sur les résidus dans la pomme permettront d'établir que les résidus dans les zones situées de part et d'autre du Saint-Laurent devraient être transférables et que les données produites dans la zone 14 devraient convenir pour les zones 7 et 5. Une attention spéciale devra être apportée aux préoccupations formulées par l'Idaho Barley Association, en ce qui regarde les cartes de zones en vigueur, relativement aux échanges de données entre les deux pays. Le choix des cultures sera réévalué lorsque des produits candidats auront été déterminés.

Les données seront examinées afin de déterminer si les résidus sont modifiés selon la zone considérée. On pense que, pour les essais récents sur les résidus réalisés conformément aux BPA, toute variable associée au traitement, à la période d'application et à la dose sera réduite au minimum (c.-à-d. même profil d'emploi).

Donc, le document qui sera rédigé comprendra des résultats sous forme tabulaire relatifs aux résidus décelés lors des essais supervisés. Ces tableaux montreront notamment des plages de concentration des résidus, des moyennes et des concentrations médianes. Les données seront également présentées sous forme graphique. Une évaluation des résultats sera également présentée. On procédera aussi à une estimation globale des informations afin d'appuyer la proposition de réduire le nombre de zones de culture et d'élargir la portée du projet pilote.

## **DATES IMPORTANTES :**

- 12 août 1999 Discussions initiales entre le GTI et l'ARLA concernant ce projet
- 18 août 1999 Discussions initiales entre le GTI et l'EPA concernant ce projet
- 19 sept. 1999 Le conseil de direction de l'ICPC transmet son approbation d'un financement limité (pour un consultant)
- Octobre 1999 Début de la participation du groupe d'experts sur les résidus de l'ACPA
- 27 oct. 1999 Réunion avec l'ARLA pour discuter des paramètres et du processus
- 30 nov. 1999 Présentation de l'ébauche de projet au GTT
- 12 avril 2000 Réponse initiale du GTT, assortie de demandes de révisions (se reporter au projet sur la systématisation)
- 24 mai 2000 Demande de présentation du nouvel échéancier par le GTT
- 10 juill. 2000 Présentation de l'ébauche révisée définitive au GTT, avec le nouvel échéancier

## **CONTEXTE / RAISON D'ÊTRE :**

Il y a déjà de nombreuses années que les cartes des zones de résidus sont en usage au Canada et aux É.-U. Elles avaient été dessinées en se fondant sur l'hypothèse que dans la plupart des cas, il n'existait pas de données sur les relations entre l'emplacement géographique des cultures et la valeur finale prise par les paramètres relatifs aux résidus.

Mais maintenant, il y a des années qu'on accumule des données, et il serait prudent de réexaminer les fondements pris pour ces cartes ainsi que de valider les hypothèses de départ en les comparant aux résultats obtenus.

Depuis la création de ces zones, les organismes de réglementation ont vivement encouragé les demandeurs d'homologation à compiler des ensembles de données nord-américaines, à présenter des demandes d'homologation simultanées et à contribuer à atteindre les objectifs d'harmonisation. On a encouragé les deux pays à trouver des solutions acceptables au problème des obstacles artificiels au commerce, particulièrement en ce qui concerne les usages limités, ainsi qu'à adopter une approche harmonisée au mouvement des semences traitées. (Référence : *Protocole d'entente entre les gouvernements du Canada et des États-Unis d'Amérique concernant certains secteurs du commerce agricole*, 2 déc. 1998). Grâce à l'expérience acquise au cours de diverses initiatives conjointes de l'ARLA et de l'EPA (p. ex., les examens conjoints), on s'est rendu compte de possibilités de simplifier et d'harmoniser les processus relatifs aux données sur les résidus et à leur examen.

***Important : Cette proposition en est une d'un projet pilote testé pour juger s'il existe de l'information scientifique pour justifier l'amalgamation de certaines zones d'essais sur les résidus aux É.-U., au Canada et entre ces deux pays.***

Notre industrie et les associations de producteurs agricoles, qui représentent notamment les producteurs de cultures associées à certains usages limités, attachent beaucoup d'importance à ce projet. L'industrie éprouve de la difficulté à répondre aux exigences en vigueur sur les zones pour les raisons suivantes :

- 1) Dans certaines zones, il existe peu ou pas de chercheurs indépendants ou gouvernementaux prêts à réaliser des essais sur les résidus.
- 2) Les exigences en matière de bonnes pratiques de laboratoire (BPL) ont conduit à une hausse substantielle du coût des essais sur les résidus. Ce problème est particulièrement exacerbant dans le cas des cultures mineures.
- 3) Avec la rationalisation du secteur industriel et la place de plus en plus grande de l'ALENA, il y a moins de moins en moins de ressources. Ajoutons à cela que le besoin de passer aux homologations fondées sur l'ALENA croît sans cesse.

L'industrie pense que les bénéfices attendus de ce projet contribueront à davantage :

- Réduire le nombre total d'essais sur les résidus requis pour l'obtention d'une homologation en Amérique du Nord (Canada et É.-U.)
- Réduire éventuellement le nombre de zones
- Élaborer des critères pour déterminer quand des scénarios relatifs aux résidus demandent moins que le nombre d'essais prévu dans les lignes directrices sur les résidus chimiques
- Encourager la préparation d'ensembles de données nord-américaines sur les résidus par les demandeurs d'homologation afin de simplifier l'évaluation et de promouvoir les objectifs d'harmonisation.
- Réduire le nombre de nouveaux obstacles artificiels au commerce en demandant des ensembles simplifiés de données nord-américaines sur les résidus.

#### ÉCHÉANCES :

ACTIVITÉ	ÉCHÉANCE
Le GTT confirme son intérêt à donner suite à ce projet.	1 <sup>er</sup> mars 2000 (À terminer pour le 15 mai 2000)
Préparation par le GTI d'un protocole détaillé pour le projet (produits, cultures, zones)	30 septembre 2000
Le GTT termine l'examen de ce protocole et fait part de ses commentaires au GTI	15 décembre 2000
Analyse du consultant, rapport final et recommandation écrite du GTI, présentée au GTT pour examen	15 juin 2001